

# Ville du BOUSCAT

# Présentation résultats définitifs Compte Financier Unique (C.F.U) 2023

7 Mai 2024





# Ville du BOUSCAT

# Présentation résultats définitifs CFU 23 Ville

### Présentation du Compte Financier Unique (C.F.U)

<u>L'article 242 de la loi de finances pour 2019</u> modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités **d'expérimenter un compte financier unique (CFU)**, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires. L'expérimentation débute à partir des comptes de l'exercice 2021 et se poursuivra jusqu'aux comptes de l'exercice 2023.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- -favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- -améliorer la qualité des comptes ;
- -simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.
- -en mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.



L'expérimentation se déroulera en trois vagues :

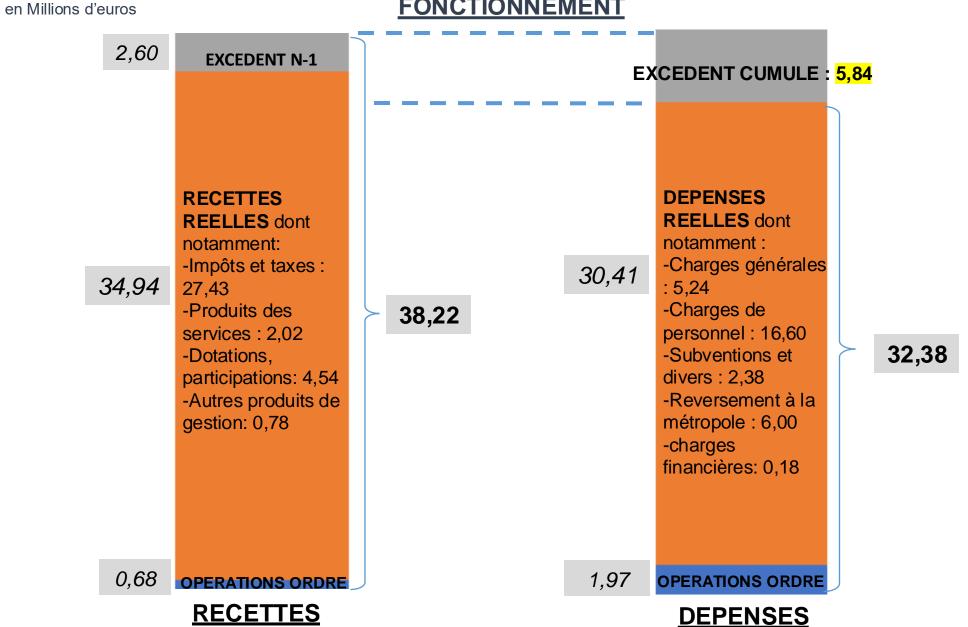
- •la "vague 1" concerne les comptes des exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- •la "vague 2" concerne les comptes des exercices 2022 et 2023 ; (la ville de MERIGNAC a voté son CFU 2022)
- •la "vague 3" concerne uniquement les comptes de l'exercice 2023 (les villes de BLANQUEFORT,BRUGES,LE BOUSCAT et Le TAILLAN sont concernés)

Sa présentation sera faite au Conseil municipal du mois de mai.

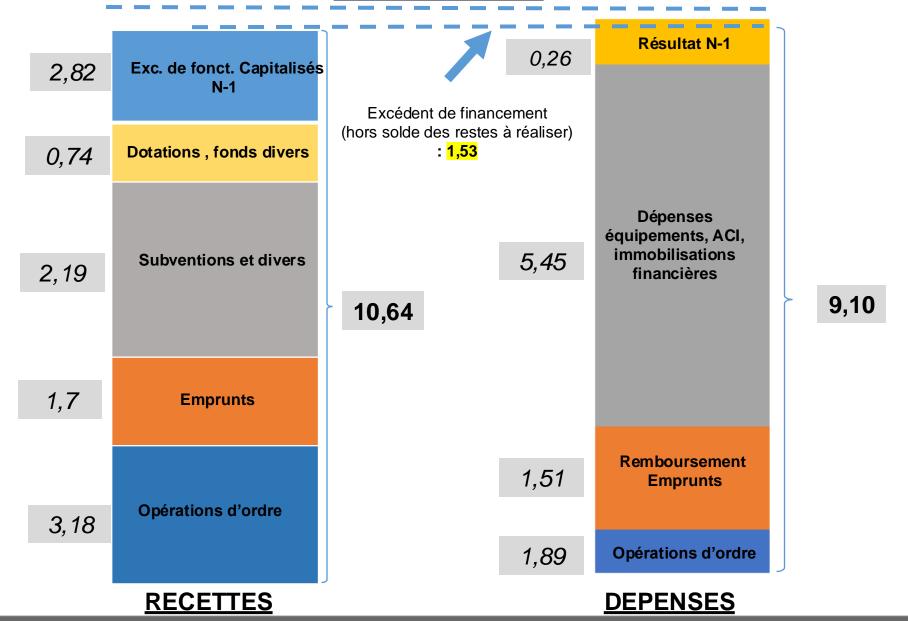
L'affectation provisoire des résultats sera assurée lors du vote du BP24



#### Présentation générale et chiffres clés 2023 FONCTIONNEMENT



#### <u>INVESTISSEMENT</u>

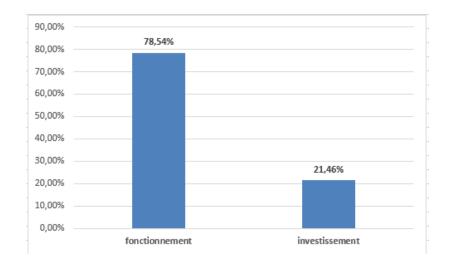




#### Chiffres clés 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 32,38 M€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT; 8,85 M€



Les crédits prévisionnels ouverts (BP+DM) étaient de **37,21 M€** en fonctionnement et de **14,96 M€** en investissement

- Excédent cumulé de Fonctionnement : <mark>5,84 M€</mark>
- Excédent d'investissement : 1,53 M€
- En cours de la dette au 31/12/2023 : **15,51** M€ (629,46 €/hab )
- Masse salariale (chap.012): 16,61 M € (54,62 % des dépenses réelles de Fonctionnement)



# Fonctionnement : Les recettes réelles (en K€)

	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	variation chiffrée CFU23- CA22	% variation CFU23- CA22	
Produits divers (70)	1 563	1 742	2 026	+284	+16,30	
Impôts et taxes (73)	23 651	26 068	27 432	+ 1 364	+5,23	
Dotations (74)	4 638	4 289	4 537	+248	+5,78	
Autres chapitres (013, 75)	1 673	915 <b>901</b>		-14	-1,53	
Total des recettes de gestion	31 524	33 013	34 895	+ 1 882	+5,70	
Autres recettes (76,77 et 78)	111	1 199	49	- 1 150	-95,91	
Total des recettes réelles	31 635	34 212	34 944	+732	<mark>+2,14</mark>	

#### Fonctionnement : Les recettes réelles

En 2023 les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de +2,14 %.

Les produits des services (chapitre 70) poursuivent leur hausse pour atteindre 2 026 K€ (+16,30 %). Le montant perçu reste toutefois encore en deçà du niveau des années antérieures à 2019, avant la crise sanitaire dont les montants étaient supérieurs à 2 M€

**Les impôts et taxes: (chapitre 73) ont connu une forte hausse de** + 5,23 %, soit +1 364 K€.

Cette hausse s'explique par la forte hausse du coefficient de revalorisation des bases forfaitaires de +7,1%. Confrontée à une conjoncture fortement dégradée en 2023, les **droits de mutation ont toutefois chuté de 30,67** % soit -925 K€. La taxe sur les consommations d'électricité a quant à elle évolué de+30,45% soit +143 K€

**Les dotations et participations (Chapitre 74)** sont en hausse de +5,78 % soit +248 K€ et s'explique principalement par:

- Hausse de la Dotation forfaitaire (DGF) +12 K€ (2 086 K€ en 2023 contre 2 074 K€ en 2022),
  - Hausse des participations autres organismes dont la CAF de +173 K€
    - Compensation taxe foncière + 15 K€

Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75) et atténuations de produits (013) sont stables à 915 K€

Les produits exceptionnels (chapitre 77) retrouvent un montant de 49 K€ à la suite de l'année exceptionnelle 2022 liée à l'annulation des mandats concernant la régularisation de la TVA sur les subventions sportives.



## Fonctionnement : Les dépenses réelles (En K€)

	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	variation chiffrée CFU23- CA22	% variation CFU23- CA22	
011 Charges à caractère général	3 807	4 370	5 244	+874	+20	
012 Charges de personnel	15 067	15 986	16 605	+619	+3,87	
Atténuations de produits (014)	5 979	5 979 5 973 6 001 +28		+28	+0,47	
65 Autres charges (Subventions)	2 324	3 308	2 380	-928	-28,05	
Total des dépenses de gestion	27 207	29 637	30 230	+593	+2,00	
66-67 Autres charges	1 258	163	179	+16	+9,82	
Total des dépenses réelles	28 465	29 800	30 409	+609	+2,04	

#### **Fonctionnement : Les dépenses réelles**

En 2023 les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de +2,04 %.

Les charges à caractère général (chapitre 011) poursuivent leur hausse pour atteindre 5 244 K€ (+20 %). Le montant des fluides et matières premières a connu de nouveau en 2023 une forte hausse du fait de l'enlisement du conflit en Ukraine entrainant la poursuite d'une progression de l'inflation.

		2020		2021		2022		2023	
		BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP	CA
60611	eau	148 846,00	120 529,65	117 264,15	117 262,97	130 400,00	127 560,79	84 661,04	79 355,21
60612	electricité	475 076,08	426 312,93	473 378,96	473 287,68	642 114,00	636 460,15	1 041 604,64	997 947,61
60613	chauffage	290 330,22	226 191,10	228 456,37	226 649,06	304 056,00	296 642,92	569 467,75	541 922,72
60621	combustibles	235,00	0,00	224,00	0,00	3 400,00	3 200,00	8 200,00	4 800,00
60622	carburants	3 899,99	0,00	1 700,00	411,77	1 500,00	839,50	1 000,00	729,91
60623	alimentation	89 951,26	67 859,56	83 373,60	68 908,13	108 110,62	97 223,61	133 339,92	124 266,13
		1 008 338,55	840 893,24	904 397,08	886 519,61	1 189 580,62	1 161 926,97	1 838 273,35	1 749 021,58

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) retrouvent un montant de 2 380 K€, dont 854K€ visent les subventions aux associations à la suite de l'année exceptionnelle 2022 liée à la réémission des mandats 2019, 2020 et 2021 pour la régularisation de la TVA pour les subventions sportives pour un montant de 750 K€.

Les charges financières (chapitre 66) et les charges exceptionnelles (chapitre 67) augmentent légèrement pour un montant de 179 K€ suite notamment à la souscription de nouveaux emprunts en 2022 pour 1,2M€

#### **Fonctionnement : Les dépenses réelles**

Une hausse des dépenses de personnel est constatée en 2023 avec une progression de 3,87% (+ 619K€).

Outre l'augmentation du GVT pour 93K€, l'année 2023 a été marquée par plusieurs évènements non prévus lors de la construction budgétaire :

#### **Obligations réglementaires :**

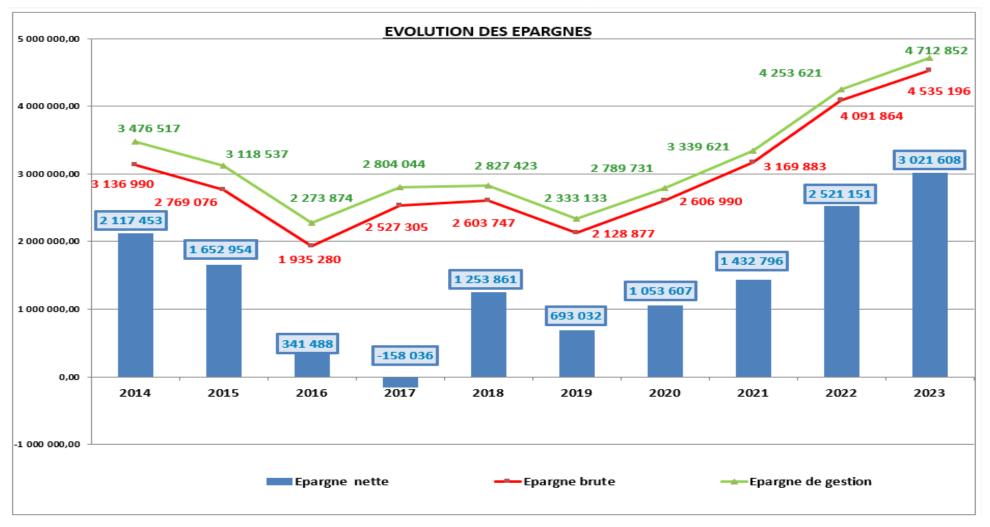
- L'augmentation du SMIC compte tenu de l'inflation au 1<sup>er</sup> mai 2023 puis en juillet et en octobre avec un impact de 48 K€,
  - La hausse du point d'indice de 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023 : 88K€
    - La revalorisation des grilles (cat C et B) 35K€
      - La GIPA 18K€

#### **Effets conjoncturels :**

- Un contexte sanitaire toujours sous tension engendrant des dépenses supplémentaires au niveau des contractuels sur emplois non permanents et plus particulièrement sur le personnel extérieur pour 70 k€ compte 6218
  - Une augmentation des dépenses liées à l'assurance statutaire (compte 6455) +10k€
  - Les choix de la collectivité de mettre en place des dispositifs en faveur des agents:
    - Revalorisation de la participation employeur contrat santé : 0,6K€
    - Revalorisation de la participation employeur chèque resto: 0,8 K€



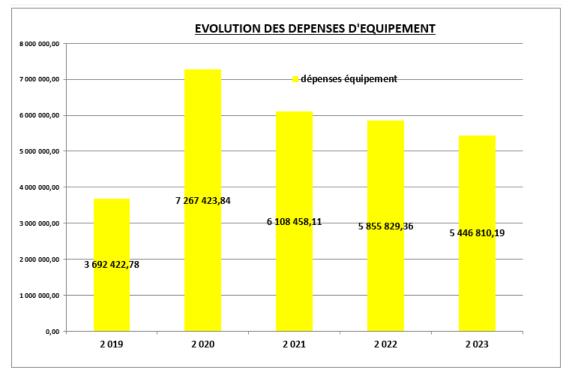
#### **Evolution des épargnes**



Malgré la crise sanitaire et désormais économique, l'épargne nette progresse depuis 2019 permettant à la ville de renforcer l'autofinancement de ses projets d'investissement

#### Investissement : Les dépenses d'investissement d'équipement

(chapitres 20,21,204 et 23)



Les reports 2023 se chiffrent à 3 393 K€

#### Postes principaux de nos dépenses d'équipement 2023 en K€ par chapitres

#### -sur le chapitre 204: 926 K€ dont notamment:

-Attribution compensation d'investissement: 680 K€

-Travaux éclairage public: 193 K€

-Subventions: 19 K€

-appel de fonds Pôle échanges multi modal: 15K€

-RNS investissement: 13 K€

#### -sur le chapitre 21: 2 790 K€ dont notamment:

-Travaux aménagement (végétalisation, équipements sportifs): 871 K€

Tavaux Bâtiments publics (rénovation, entretien, mise en

conformité): 662 K€

-Travaux bâtiments scolaires (mise en sécurité, accessibilité,

mise en conformité) : 488 K€

-Travaux pose horodateurs: 344 K€

#### -sur le chapitre 23: 1 624 K€ dont notamment:

-Travaux J. MARTIAL : 795 K€

-Travaux Rénovation piscine: 663 K€

(dont avances sur marché: 238K€)



#### Investissement: Les recettes d'investissement

Le financement de nos dépenses d'équipement (K€) a été réalisé par :

- **Des ressources propres classiques (735 K€)** 
  - -FCTVA: 285 K€
  - -Taxe Aménagement: 450 K€
- **Des subventions publiques (2 194 K€)** 
  - Etat: Salle J MARTIAL : 202 K€
  - Bordeaux Métropole: -Piscine: 878 K€
    - -Extension maternelle J JAURES: 263 K€
    - -CODEV- Stationnement: 143 K€
    - -Plan de relance logement: 134 K€
  - Département : -Salle J MARTIAL : 192 K€
    - -FDAEC: 63 K€
    - -Piscine: 56 K€
  - CAF: subvention multi accueil ECOSTRUCTURE: 263 K€
- La souscription d'un emprunt de 1 700 K€ auprès de l'Agence France Locale à taux fixe annuel : 3,79 % pendant 3 ans (jusqu'en 2026) puis Euribor 3 M+0,67% jusqu'en 2038. Notre encours de la dette au 31 décembre 2023 est de 15 510 K€.
- > <u>L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) 2 825 K€ qui</u> correspond à un autofinancement de 26,56%,



#### La dette

#### Au 31 décembre 2023,

20 contrats de prêts à taux fixes (100 % de l'encours)

- **❖** Aucun produit structuré de type « toxique »
- **❖** Un taux moyen de l'exercice 2022 de 1,21 %
- **❖** Un encours de la dette de 15,51 M€ soit 629 €/hab (strate nationale : 995 €/hab)
  - **❖** Une capacité de désendettement inférieure à 4 ans (3,42 ans)
    - **❖** Durée résiduelle moyenne en année : 10 ans et 10 mois.

# **Budget annexe cimetière**

#### **En section d'exploitation :**

- De faibles dépenses sur cet exercice pour un montant de 424 €, (amortissements comptables)
- ➤ 4 466,66 € en recettes suite à des prestations de service pour le compte de particuliers.

  Soit un excédent de l'exercice de 4 042,66 € auquel il convient de rajouter les 16 458,48€ d'excédent reporté de l'année 2022.

#### **En section d'investissement :**

La contre-passation de l'écriture d'amortissement est réalisée en recettes pour un montant de 424 €,

Le compte administratif 2023 fait ainsi ressortir un résultat excédentaire de <mark>20 501,14€</mark> qui sera entièrement réaffecté au budget ville au cours de l'exercice 2024 suite au vote de la clôture définitive de ce budget.